



# ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des personnels enseignants  
DPE

Toulouse, le 8 mars 2023

Affaire suivie par :  
Stéphanie GENTET  
Tél : 05 36 25 74 25  
Mél : stephanie.gentet@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703  
31077 TOULOUSE Cedex 4

## NOTICE D'INFORMATION CAMPAGNES D'AVANCEMENT A LA HORS CLASSE 2023

**Référence** : Lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du MENJS du 8 février 2021

Ces campagnes de promotion s'inscrivent dans le cadre de la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR). Ainsi, chaque agent a désormais vocation à dérouler sa carrière sur au moins deux grades, à un rythme plus ou moins rapide, sauf dans des cas très exceptionnels d'opposition à promotion.

Vous êtes invités à consulter le texte cité en référence qui fixe un cadre national aux critères présidant à l'établissement des tableaux d'avancement et qui rappellent les conditions de promouvabilité : détenir au moins deux années révolues dans le 9<sup>ème</sup> échelon au 31 août 2023.

Concrètement, le barème en vigueur, reconduit à l'identique par rapport aux campagnes passées, se décompose comme suit :

- points attribués en fonction de l'ancienneté dans la plage d'appel
- points attribués en fonction de la valeur professionnelle, déterminée par l'appréciation du recteur

Pour ces campagnes 2023, l'appréciation de la valeur professionnelle correspond :

- à l'appréciation finale issue du 3<sup>ème</sup> rendez-vous de carrière
- à l'appréciation ad hoc attribuée dans le cadre des campagnes hors classe précédentes depuis 2018 pour les agents déjà promouvables par le passé
- à une appréciation qui sera portée dans le cadre des présentes campagnes pour les agents ne faisant pas partie des deux catégories susmentionnées

**Pour ces derniers, une appréciation sera attribuée en fonction des avis portés par les chefs d'établissement et les inspecteurs de leur discipline et sera conservée pour les campagnes à venir.**

A ce titre, ces agents sont invités à compléter, s'ils le souhaitent, leur CV sur IPROF **du jeudi 9 mars au vendredi 17 mars 2023.**

L'avis pérenne déjà existant et/ou l'avis qui sera porté dans le cadre de la présente campagne est consultable sur IPROF.

Les évaluateurs seront sollicités personnellement pour émettre leurs avis et ainsi permettre au recteur d'apposer son appréciation.

Conformément aux termes des LDG académiques, ces avis seront contingentés, pour chaque échelon, à hauteur de 30% d'appréciation « Excellent » et 45% d'appréciation « Très satisfaisant ».

Ces propositions devront respecter l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et, dans la mesure du possible, l'équilibre entre les disciplines et les niveaux d'enseignement.

Les résultats paraîtront sur le site de l'académie, rubrique « Ressources humaines/Formation/Concours » puis « Carrières » puis « Promotions », au plus tard le 30 juin 2023.

Pour information, l'ancienneté moyenne dans le grade des agents promus en 2022 est de :

- Professeurs agrégés : 16,7 ans
- Professeurs certifiés : 21,7 ans
- PLP : 19,8 ans
- PEPS : 22,1 ans
- CPE : 21,3 ans

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le recteur et par délégation,  
Pour le secrétaire par intérim,  
Le secrétaire général adjoint  
Directeur des ressources humaines

Laurent MACH

## BAREME INDICATIF POUR L'ACCES A LA HORS CLASSE DES :

- PROFESSEURS AGREGES

- PROFESSEURS CERTIFIES

- PROFESSEURS D'EPS

- PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL

- CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION

- PSYCHOLOGUES DE L'EDUCATION NATIONALE

### 1- Appréciation du recteur

- Excellent 145 points
- Très satisfaisant 125 points
- Satisfaisant 105 points
- A consolider 95 points

### 2- Ancienneté dans la plage d'appel

Echelon et ancienneté dans l'échelon au 31 août 2023	Ancienneté théorique dans la plage d'appel	Points d'ancienneté
9 +2	0 an	0
9 +3	1 an	10
10 +0	2 ans	20
10 +1	3 ans	30
10 +2	4 ans	40
10 +3	5 ans	50
11 +0	6 ans	60
11 +1	7 ans	70
11 +2	8 ans	80
11 +3	9 ans	100
11 +4	10 ans	110
11 +5	11 ans	120
11 +6	12 ans	130
11 +7	13 ans	140
11 +8	14 ans	150
11 +9 et plus	15 ans et plus	160